

Liberte Egales Frateriste

ARRÊTÉ DU MAIRE

Nous, Maire de la Commune d'HASNON,

Vu le code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2213-1 et suivants,

Vu la demande de la société LES FRERES MONTIER de Fresnes sur Escaut pour réfection de la rue Edouard Vaillant en enrobé

ARRETE

Article 1

Afin d'assurer la sécurité des usagers, les dispositions ci-dessous sont prises du 01/07/2024 au 02/08/2024 du n° 37 rue Edouard Vaillant jusqu'à l'intersection avec la rue Victor Renard :

- Vitesse limitée à 30 km/h au droit des travaux
- Restriction de circulation
- Installation de feux tricolores au droit des travaux si nécessaire
- Interdiction de stationner au droit des travaux

Article 2

Les pompiers, les services de police, le SMUR ainsi que la collecte des ordures ménagères ne sont pas concernés par l'article 1.

Article 3

La signalisation adéquate sera apposée par la société LES FRERES MONTIER.

Article 4

Monsieur le Maire, Monsieur le Commissaire de Police de St Amand les Eaux sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

HASNON, le 27/06/2024

Le Maire,

Andre DESMEDT